

RÈGLEMENT N° 976

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$.

ATTENDU QUE la Ville de Thetford désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE des travaux de voirie sur la rue Sainte-Marthe sont nécessaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 novembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le Conseil décrète ce qui suit :

- 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2- Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie sur la rue Sainte-Marthe pour un montant total de 1 200 000 \$.
- 3- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 200 000 \$ sur une période n'excédant pas 10 ans.
- 4- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

6- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire

/mcj

L'assistante-greffière



CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 26 février 2024 à 17h15.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault
Adam Patry
Émilie Rémillard
Jean Yves Angers

Michel Verreault
Yvan Corriveau
Luc Champagne
Anthony Bilodeau

Sous la présidence du maire, Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

LA RÉOLUTION N° 2024-118TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le *Règlement numéro 976 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$* pour y ajouter une annexe;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a décrété, par le biais du règlement numéro 976, une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux de voirie sur la rue Sainte-Marthe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE le premier « attendu » du Règlement numéro 976 soit retiré;

QUE l'article 2 du Règlement numéro 976 soit remplacé par le suivant: « Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie sur la rue Sainte-Marthe pour un montant total de 1 200 000 \$ tel qu'il appert du sommaire des dépenses préparé par le trésorier en date du 21 février 2024 de l'estimation détaillée préparée par le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en date du 13 décembre 2023, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et « B »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

THETFORD MINES, ce 28 février 2024.

Marc-Alexandre Brousseau, maire

Marie-Claude Jacques, assistante-greffière

« ANNEXE A »

Sommaire des dépenses

- Travaux de voirie sur la rue Sainte-Marthe	1 096 360 \$	
Coûts directs :		1 096 360 \$
Frais incidents		
- Frais de laboratoire,	20 000 \$	
- Frais de préparation et de surveillance du projet	28 800 \$	
- Taxes nettes (4.9875 %)	55 678 \$	
Total Frais incidents		104 478 \$
Grand total		1 200 838 \$
Emprunt demandé		1 200 000 \$

Thetford Mines, le 21 février 2024



Martin Cadorette, trésorier

ANNEXE B

Rue Sainte-Marthe NOUVELLE FONDATION COMPLÈTE
district #4 Entre le boul. Frontenac et la rue Turcotte Est

Largeur pavage existant:	14.4 m	Trott.	1.4 m	14.4 m : Largeur du nouveau pavage
LONGUEUR du SEGMENT :	370 m. lin	+	255	m² intersection Mgr Laval / Clavet / Turcotte E

Description	Épais./Lg	Quantité	Prix unitaire	Estimé	Commentaires
Décohésionnement	225 m	5 200 m ²	8.50 \$ / m ²	44 200.00 \$	
Préparation	m.	5 583 m ²	6.00 \$ / m ²	33 498.00 \$	
Rebus Amiantés (pavage)	100 mm	1 284 t.m.	18.00 \$ / t.m.	23 113.62 \$	
Rebus Amiantés (granul.)	770 mm	9 028 t.m.	15.00 \$ / t.m.	135 415.67 \$	
Membrane géotextile	-	330 m.l.	32.00 \$ / m.lin	10 560.00 \$	drainage 1 côté + Turcotte
Membrane géotextile	-	700 m ²	9.00 \$ / m ²	6 300.00 \$	
Isolant HI-60	0 f/m	38 m ²	30.00 \$ / m ²	1 140.00 \$	
MG-20 A	200 mm	2 554 t.m.	21.00 \$ / t.m.	53 638.20 \$	
MG-56	250 mm	3 048 t.m.	19.00 \$ / t.m.	57 904.88 \$	
MG-112	300 mm	3 657 t.m.	17.00 \$ / t.m.	62 171.55 \$	
Pavage ESG-14	60 mm	5 583 m ²	139.00 \$ / t.m.	111 749.33 \$	
Pavage ESG-10	40 mm	5 583 m ²	139.00 \$ / t.m.	74 499.55 \$	
Marquage Époxy	-	300 m.lin	2.00 \$ / m.lin	600.00 \$	
Réparations AQ	-	6 un.	400.00 \$ / valve	2 400.00 \$	
Réparations ÉG (têtes)	-	7 un.	2 500.00 \$ / reg/puis	17 500.00 \$	
Réparations puisards	-	10 un.	3 000.00 \$ / reg/puis	30 000.00 \$	
Ajout de puisard incl. Connexion	-	2 un.	6 000.00 \$ / reg/puis	12 000.00 \$	
Remise en état des lieux	Cours	160 m ²	25.00 \$ / m ²	4 000.00 \$	
Remise en état des lieux	Pelouse	460 m ²	10.00 \$ / m ²	4 600.00 \$	
Location Pelle	-	150 h	130.00 \$ / h	19 500.00 \$	
Location Semi-remorques	-	300 h	115.00 \$ / h	34 500.00 \$	
Béton - chaines	-	200 m.l.	90.00 \$ / m.lin.	18 000.00 \$	
Béton - trottoirs	-	220 m.l.	170.00 \$ / m.lin.	37 400.00 \$	
Entret. lieux + Signalisation	-	1 un.	22 000.00 \$ / un.	22 000.00 \$	
Organisation de chantier	-	1 un.	180 000.00 \$ / un.	180 000.00 \$	
Imprévus	-	10 %		99 669.08 \$	
Total Coûts directs				1 096 360 \$	TOTAL Coûts directs
				1 150 904 \$	Total avec taxes nettes

Préparation du projet	110 h	90.00 \$ / h	9 900.00 \$	
Surveillance du projet	210 h	90.00 \$ / h	18 900.00 \$	
Laboratoire	Global		20 000.00 \$	
Total Frais incidents (Non taxables)			48 800 \$	TOTAL FRAIS INCIDENTS



PRÉVISION TRAVAUX

2023

Total des Coûts directs	1 096 360 \$
TPS	54 818 \$
TVQ	109 362 \$
TOTAL des travaux - Taxes incluses	1 260 540 \$
Total travaux + Frais incidents - sans taxes	1 145 160 \$
Coût TOTAL Incluant taxe nette	1 200 838 \$

Alexandre Meillon inc.